Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215600099-20260305-DELIB2026_18-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

COMMUNE DE BANGOR
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 5 mars 2026

NOMBRE
DE MEMBRES EN EXERCICE : 14
DE PRESENTS : 12
DE VOTANTS : 14

L'an deux mille vingt-six le cinq mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BANGOR s'est réuni salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Mme HUCHET Annaïck, Maire.

Date de convocation : 26 février 2026

Etaient présents : Madame HUCHET Annaïck – Monsieur Sébastien CHANCLU - Madame Andrée LOREAL - Monsieur Eric SAMZUN - Madame Evelyne LOREAL - Madame Marie-Christine de la HOGUE – Madame Hélène JUGEAU – Monsieur Franck THOMAS - Madame Marie LIEBENGUTH - Madame Valérie LE BIHAN - Monsieur Eric DELANOE - Monsieur Gaël GIRARD.
Absents excusés ayant donné procuration :
Monsieur Stéphane SAMZUN à Monsieur Sébastien CHANCLU
Monsieur Pierre-Yves LE GAL à Monsieur Franck THOMAS.

Madame Valérie LE BIHAN a été désignée secrétaire de séance.

DELIB2026-18
OBJET : AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX POUR REALISER LES ADAPTATIONS et L'EXTENSION DE LA CELLULE COMMERCIALE RUE ARLETTY.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics notamment son article 8 ;

Vu les articles R.2162-15 à R.2162-21 et R.2172-1 à R.2172-6 du code de la commande publique
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,
Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R 212361 et suivants,
Vu la délibération du 19 septembre 2022 approuvant le programme surfacique de l'opération et l'enveloppe prévisionnelle toutes dépenses confondues pour un montant de 1 129 632 € HT, soit 1 351 844 € TTC
Vu la délibération du 2 juin 2025 attribuant les marchés travaux pour la construction de 5 logements communaux, d'une cellule commerciale et d'un local professionnel.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215600099-20260305-DELIB2026_18-DE

Les avenants suivants correspondent à l'adaptation et l'extension de la cellule commerciale pour permettre d'augmenter sa capacité d'accueil, d'organisation et de fonctionnement :

***Lot 01**, Gros Œuvre (Entreprise EGB) : Montant initial du marché : 220 460.81 € H.T Montant de l'avenant : 28 433.15 € H.T représentant une augmentation de 12.9 % du marché.*

***Lot 03**, Couverture (Entreprise Couverture Bellilloise) : Montant Initial du Marché : 76 720.73 € H.T, montant de l'avenant : 7 749.40 € H.T représentant une augmentation de 10,10 % du marché.*

***Lot 06**, Menuiseries extérieures (Entreprise EGB) : Montant Initial du Marché : 79 652.32 € H.T, montant de l'avenant : 6 044.47 € H.T représentant une augmentation de 7.6 % du marché.*

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal de BANGOR valident ls avenants suivants :

***Pour le lot 01**, Gros Œuvre (Entreprise EGB) l'avenant d'un montant de 28 433.15 € H.T représentant une augmentation de 12.9 % du marché.*

***Pour le lot 03**, Couverture (Entreprise Couverture Belliloise), l'avenant d'un montant de 7 749.40 € H.T représentant une augmentation de 10,10 % du marché.*

***Pour le Lot 06**, Menuiseries extérieures (Entreprise EGB), l'avenant d'un montant de 6 044.47 € H.T représentant une augmentation de 7.6 % du marché.*

Et donnent pouvoir à Morbihan Habitat, agissant en tant que maitrise d'ouvrage déléguée de la commune de Bangor, de signer et notifier ces avenants aux entreprises.

Fait et délibéré à Bangor
Le 5 mars 2026
Le Maire
Annaïck HUCHET

